



# PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 21 JUIN 2021

N/Réf. :  125 /DGPA/DOMSE/DA/SS/PK

## NOTE A L'ATTENTION DES ARMATEURS, CONSIGNATAIRES ET MANUTENTIONNAIRES DU PORT D'ABIDJAN

**Objet :** Manutention des véhicules et engins importés au Port d'Abidjan

Il est rappelé aux Armateurs, Consignataires et Manutentionnaires du port d'Abidjan que l'exclusivité de la manutention des véhicules et engins roulants importés non conteneurisés, est accordée à la société TERRA dans le cadre d'une convention d'exploitation du Terminal roulier d'Abidjan.

A ce titre, l'Autorité Portuaire a pris les mesures ci-après :

- Tout navire transportant moins de Cinq (05) véhicules ou engins roulants importés, peut accoster à un quai en dehors du Terminal roulier. Toutefois, les véhicules et les engins qui en seront débarqués, doivent être transférés sans délai sur ledit Terminal.
- Tout navire transportant plus de Cinq (05) véhicules ou engins roulants importés, doit impérativement accoster au Terminal RORO.

J'attache du prix au strict respect de la présente qui prend effet à compter de la date de signature. 🍷

### Ampliations :

- SG CPA (pour diffusion)	1
- UCACI	1
- DDP	1
- DCAQ	1
- DCMC	1
- DIMO	1
- Archives	1/7

  
H. Y. SIE  
Directeur Général

Société d'État au capital 16.000.000.000 F CFA, Registre de commerce N°CI-ABJ-1994-B-182461

Boite Postale V 85 Abidjan - Tél. : 27 - 21 - 23 - 80 - 00 Téléfax : 27 - 21 - 23 - 80 - 80 Web : [www.portabidjan.ci](http://www.portabidjan.ci)

